

# **PROCES - VERBAL 7/2016**

**DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY**

**DU MERCREDI 2 NOVEMBRE 2016 A 20H00**

**A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE**

## **SOMMAIRE**

	<u>Pages</u>
Ouverture, présents, excusés	2
Procès-verbal de la séance du 28 septembre 2016	2
1. Communications	3
1.1. Communications de la Présidente	3
1.1.1. Représentations et invitations	3
1.2. Communications de la Municipalité	5
2. Ordre du jour	6
2.1. Préavis 18-2016 Arrêté d'imposition pour l'année 2017	6
3. Propositions individuelles	9
Néant	
4. Divers	10
4.1. Mme Verena Kuonen	10
Adoption du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2016	
4.2. Mme Annie MUMENTHALER	10
Espace muséal La Muette	
4.3. Mme Annie MUMENTHALER	11
Billet des lecteurs dans 24heures de M. Yassin Nour	
4.4. M. Dimitri SIMOS	11
Espace muséal La Muette	

4.5. Mme Verena KUONEN Heure de la séance de présentation du budget	13
4.6. Mme Annie MUMENTHALER Espace muséal La Muette	14
4.7. Mme Lena LIO Association pour les intérêts et le développement de Pully-Nord	14

Après-séance : présentation du projet Smart City d'observatoire de la mobilité par M. Marc Zolliker, conseiller municipal, et M. Alexandre Bossard, coordinateur et chef de ce projet.

---

A 20h00, la Présidente invite les conseillères et conseillers à prendre place et demande au secrétaire de procéder à l'appel. Il y a alors 78 présents. Le quorum est atteint.

La Présidente indique que nous pouvons délibérer valablement selon l'article 59 de notre règlement et déclare la séance ouverte.

#### **Excusés**

Les conseillères et les conseillers suivants se sont excusés : Mesdames Madeleine Baumann, Valérie Bory Beaud, Odile Cuénoud Gonzalez, Simone Collet, Anne Ganty, Liliane Masson, Nicole Panizzon, Christine Soerensen, MM. David Gohl, Marc Ehrlich, Steve Marion, Philippe Slama, Jean-Marc Sottas, Philippe Weber et Pierre Zappelli.

Les invités suivants se sont excusés : MM. les députés Jacques Haldy, Guy-Philippe Bolay, Philippe Modoux et Marc Oran.

#### **La Présidente :**

Je salue en particulier les personnes présentes dans les rangs du public ainsi que la représentante de la presse et je les remercie de l'intérêt porté aux travaux de notre assemblée.

#### **Procès-verbal de la séance du 28 septembre 2016**

#### **La Présidente :**

Mesdames et Messieurs, vous avez reçu par courrier électronique dans le délai imparti le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2016. Quelqu'un a-t-il une remarque ou souhaite-t-il qu'une modification soit apportée ? Ce ne semble pas être le cas. Le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2016 est adopté.

## **1. COMMUNICATIONS**

### **1.1. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE**

#### **Listes des membres du Conseil et des commissions permanentes**

Le secrétaire vous a fait parvenir par courrier électronique la liste de tous les membres du Conseil et leurs coordonnées ainsi que la liste des commissions permanentes. Je l'en remercie et le félicite pour le travail accompli. Le vœu exprimé par Mme la Conseillère Annie Mumenthaler lors de notre dernière séance est ainsi exaucé. J'espère qu'elle en est satisfaite.

#### **AVCEM – communication demandée par M. Jean-Blaise Paschoud**

La Présidente en donne lecture :

« Je me permets de vous signaler que dans le cadre des 30 ans de l'AVCEM (Association des conservatoires et écoles de musique), le mois de novembre est consacré à une série de manifestations organisées par chacune des écoles membres de l'association. L'Ecole de musique de Pully (EMP) organise le samedi 26 novembre 2016 à 20h00 à l'Octogone un concert sous le titre « Exercices de style ». L'entrée à cette manifestation est libre et nous espérons que vous serez nombreux à y participer. » Elle ajoute que des brochures sont à disposition sur la table à l'entrée de la salle.

#### **FEDEVACO – invitation aux membres du Conseil**

La Présidente en donne lecture :

« Dans le cadre de notre prochaine assemblée générale qui se déroulera cette année à Pully, un temps particulier sera réservé aux élues et aux élus de la région. Nous avons ainsi le plaisir de vous inviter à participer à la partie officielle le mercredi 16 novembre 2016 à 20h30 à la Maison Pulliérane. Basée à Lausanne et forte de près de 50 ONG réparties sur le sol vaudois, la Fédération vaudoise de coopération (FEDEVACO) réunit une fois par an ses associations membres dans une commune solidaire des populations défavorisées de l'hémisphère sud. Partenaire important, Pully nous accueille cette année. M. le Conseiller municipal Nicolas Leuba prononcera une allocution de bienvenue au nom de la Municipalité.

Cette soirée vous permettra de mieux connaître les prestations que la FEDEVACO met à votre service et découvrir les résultats concrets d'une action menée par Solidar Suisse au Salvador avec le soutien de Pully et de nombreuses autres communes vaudoises. C'est également une belle opportunité d'exprimer votre vision de la coopération au développement et du rôle que peut jouer votre commune dans ce domaine. Nous vous serions par ailleurs très reconnaissants de communiquer cette invitation à l'ensemble des membres du Conseil de votre commune ».

Voici donc chose faite. Les personnes intéressées à participer à cette assemblée générale de la FEDEVACO trouveront des bulletins d'inscription auprès du secrétaire.

### **1.1.1. REPRESENTATIONS ET INVITATIONS**

Depuis notre dernière séance, j'ai répondu aux invitations et représenté le Conseil communal aux événements et manifestations suivantes :

- D'abord, le **voyage à Obernai**, les 2 et 3 octobre 2016, en compagnie de la Municipalité, des présidents et chefs de groupe du Conseil et des représentants d'une quinzaine de sociétés locales pulliérans pour marquer le 30<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage Obernai – Pully. Nous avons été très chaleureusement accueillis par le maire d'Obernai, son équipe du Conseil municipal et les représentants des associations locales qui nous ont fait découvrir quelques-uns des nombreux atouts culturels, sportifs et économiques de cette charmante et dynamique citée alsacienne qui compte 11'000 habitants et quelque 9'000 emplois, ainsi que 12 hôtels. Nous avons également eu l'occasion d'inaugurer la nouvelle « Rue de Pully » dans une zone en voie de requalification.
- Le 6 octobre a eu lieu à Morges la Conférence d'agglomération avec la présentation du PALM 2016, 3<sup>ème</sup> génération. Beaucoup de conseillères et conseillers communaux et municipaux pulliérans étaient présents pour prendre connaissance ou présenter les principaux axes de développement prévus pour notre région. Le projet a été mis en consultation. La consultation a été close le 30 octobre.
- Le 8 octobre, le 1<sup>er</sup> Vice-président, Luc Jeanneret, a représenté notre Conseil à la revue quinquennale du SDIS (Service de défense incendie et de secours ouest Lavaux). Cette manifestation, qui s'est déroulée à Lutry, célébrait également les 25 ans des jeunes sapeurs-pompiers de Paudex et les 30 ans de l'amicale des sapeurs-pompiers de Pully.
- Le 12 octobre, le Musée d'Art de Pully vernissait sa nouvelle exposition « Charles Blanc-Gatti – hypothèse d'une généalogie ». Cette exposition dévoile de nombreux documents de ou en lien avec ce dessinateur, peintre et musicien né à Lausanne en 1890 et mort à Riex en 1966. Cet artiste avant-gardiste, pionnier du dessin animé abstrait, a mené de nombreuses recherches sur la correspondance entre la musique et la lumière, les sons et les couleurs. Cette intéressante exposition est à voir jusqu'au 18 décembre 2016.
- Le 24 octobre débutaient à Pully, à la salle Arnold Reymond, les Championnat d'Europe de Rink-Hockey des moins de 20 ans. L'équipe de Suisse a tenu en haleine les spectateurs du match initial avant de s'incliner face à l'Allemagne. La cérémonie d'ouverture a ensuite vu défiler les huit équipes participantes et les instances officielles. De jeunes pianistes de l'Ecole de musique de Pully ont apporté une excellente touche musicale à plusieurs mains. Félicitations aux organisateurs qui ont assuré le bon déroulement des six jours de compétition et accueilli plus de 3200 spectateurs. C'est finalement l'équipe du Portugal qui a remporté le titre en s'imposant samedi face à l'Italie.
- Samedi 29 octobre, les enfants étaient à l'honneur à Pully lors de la 2<sup>ème</sup> édition de Pully for Kids qui leur offrait la possibilité de participer gratuitement à une multitude d'activités et de spectacles à l'intérieur et à l'extérieur de la Maison Pulliérane. Là encore, félicitations et

remerciements aux organisateurs. L'image projetée derrière moi provient de cette manifestation et j'en ai quelques autres à vous présenter pour vous montrer le plaisir des enfants et la diversité des activités proposées. Ainsi, après la gymnastique, la police qui a aussi eu son succès, les pompiers – toujours un grand classique -, le maquillage – nous étions proches d'Halloween -, puis les orgues de l'église du Prieuré, divers spectacles et, pour terminer, la disco ! Merci encore aux organisateurs pour cette belle fête, cette belle manifestation pulliérane.

## **1.2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE**

### **M. Gil REICHEN, syndic, demande la parole :**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, rien de très spécial. Vous avez sur vos tables le bouclement d'un crédit et votre règlement du Conseil magnifiquement spiralé ... J'aimerais simplement vous rappeler la séance d'information sur le budget, puisque les délais sont relativement courts : vous savez certainement qu'elle aura lieu le lundi 14 novembre prochain à 18h00 dans cette même salle. A l'intention des nouvelles et nouveaux conseillères et conseillers, je signale que ce n'est pas une séance de décision mais une présentation du budget qui ne remplace pas la lecture du préavis mais la complète. Je vous remercie d'avance d'être nombreux à cette séance d'information le 14 novembre prochain.

### **M. Jean-Marc CHEVALLAZ, municipal, demande la parole :**

Mesdames et Messieurs les Conseillers, lors de la séance du Conseil communal de Pully du 28 septembre 2016, Mme la Conseillère Anita Bonjour a soulevé une question relative au stationnement dans le quartier de Val-Vert. L'analyse faite par la police permet de préciser les éléments suivants. Il y a 72 places de parc balisées sur le domaine public à disposition des habitants du quartier, respectivement des bénéficiaires du macaron secteur F. Durant les travaux, 13 places voitures et 3 places deux-roues ont été supprimées sur le parking inférieur de Val-Vert. Pour compenser les 2 places deux-roues, un même nombre a été balisé au bas du chemin des Bouvreuils.

Trente-deux automobilistes bénéficient actuellement d'un macaron dans le secteur en question. Sachant que la Municipalité ne peut garantir une place de parc sur le domaine public pour chaque véhicule immatriculé, que le macaron à CHF 30.- n'a pas pour but de garantir une place de parc pour chaque détenteur mais bien de pouvoir lui permettre de stationner au-delà du temps limité, qu'il reste encore un nombre respectable de places de parc dans le secteur, soit 59, il ne semble donc pas opportun de modifier à ce jour la politique de stationnement dans le quartier en question. Néanmoins, pour les personnes qui pourraient se sentir lésées, elles ont la possibilité, à titre exceptionnel, de rapporter leur macaron pour être remboursées prorata temporis. Le service de police va rester attentif quant à l'occupation des places de parc dans le quartier de Val-Vert pour éviter notamment les véhicules-ventouse et les pendulaires. Merci de votre attention.

## 2. ORDRE DU JOUR

### **La Présidente :**

Mesdames et Messieurs, vous avez toutes et tous reçu l'ordre du jour dans le délai requis. Je n'ai pas de modification à vous soumettre. Il n'y a pas eu non plus de motion, postulat ou interpellation déposé(e). Un seul objet est dès lors soumis à l'examen du Conseil ce soir, l'arrêté d'imposition pour l'année 2017, soit le préavis 18-2016.

En raison du délai légal, ce préavis doit absolument être adopté ce soir, c'est pourquoi il n'a pas été possible de le reporter à la prochaine séance. Comme vous avez pu le lire dans la convocation, nous avons saisi l'occasion de cet ordre du jour très peu chargé pour demander à la Municipalité de présenter au Conseil, à l'issue de la séance, le projet Smart City d'observatoire de la mobilité lancé l'an dernier par la Ville de Pully en collaboration avec Swisscom. Je remercie d'ores et déjà la Municipalité d'avoir répondu favorablement à cette demande.

J'ouvre la discussion sur l'ordre du jour. La parole n'est pas demandée. L'ordre du jour est donc considéré comme adopté.

### **2.1. Préavis 18-2016 Arrêté d'imposition pour l'année 2017**

#### **Mme Anne SCHRANZ, rapportrice de la Commission des finances :**

Le préavis 18-2016 a retenu toute l'attention de la Commission des finances dans sa séance du 20 octobre en présence de M. Gil Reichen, syndic, et de M. Claude-Alain Chuard, chef du Service des finances. Elle les remercie pour leurs explications. Le préavis et le rapport que vous avez reçus vous donnent toutes les informations utiles pour vous faire une opinion sur les propositions de la Municipalité de maintenir le taux d'imposition à 61 % pour l'année 2017. Je n'y reviens donc pas. Les conclusions du rapport étant les mêmes que celles du préavis, je ne les relirai pas non plus. La Commission des finances vous demande donc à l'unanimité de les accepter.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

### **La Présidente :**

Nous passons maintenant à l'examen du préavis. Je propose d'ouvrir une discussion générale sur le préavis. Nous examinerons ensuite point par point l'annexe, soit l'arrêté d'imposition pour l'année 2017 proposé par la Municipalité. J'ouvrirai la discussion sur chacun des articles et des chiffres. Si des amendements sont proposés, ils seront votés à la clôture de la discussion de chaque point. Si la discussion n'est pas demandée, l'article concerné sera considéré comme adopté. Après le passage en revue de tous les articles, j'ouvrirai à nouveau la discussion sur l'ensemble avant de passer au vote des conclusions du préavis 18-2016. La discussion sur le préavis est ouverte.

#### **M. Sébastien FAGUE demande la parole :**

Le groupe PLR dans son entier souscrit à l'analyse faite par la Municipalité sur la fiscalité de notre ville ainsi que sur sa situation financière actuelle dans le contexte économique que nous connaissons. Nous avons également constaté que la dette ayant massivement été remboursée ces dernières années, notre capacité à mettre en œuvre les gros chantiers qui nous attendent durant cette législature reste saine. Malgré les

inconnues liées à RIE III et les fluctuations économiques des marchés ou à cause de cela, il nous paraît opportun de garder une fiscalité identique pour l'année prochaine et d'en rediscuter le moment venu lorsque nous pourrons appréhender un peu mieux les répercussions de ces péréquations à géométrie variable et leur impact réel sur notre commune, en fonction de l'évolution de nos revenus. C'est donc dans ce contexte de « wait and see », diraient les anglophones, que je vous recommande, au nom du groupe PLR, de suivre les conclusions du préavis 18-2016 telles que proposées avec un taux d'imposition pour l'année 2017 de 61.

### **Arrêté d'imposition**

#### **La Présidente :**

La parole n'est plus demandée, nous allons donc passer à l'examen de l'arrêté d'imposition point par point.

**Article 1 « Il sera perçu pendant un an, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les impôts suivants ».**

J'ouvre la discussion sur la durée. La parole n'est pas demandée.

Je passe aux chiffres 1, 2 et 3 et rappelle que le taux doit être le même pour ces trois chiffres.

**Chiffre 1 : Impôt sur le revenu, impôt sur la fortune des personnes physiques, impôt spécial dû par les étrangers.**

**Chiffre 2 : Impôt sur le bénéfice et impôt sur le capital des personnes morales.**

**Chiffre 3 : Impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise.**

Le taux proposé par la Municipalité est de 61 %. J'ouvre la discussion sur le taux. La parole n'est pas demandée.

**Chiffre 4 : Impôt spécial particulièrement affecté à des dépenses déterminées**

La parole n'est pas demandée.

**Chiffre 5 : Impôt foncier proportionnel sans défalcation des dettes basé sur l'estimation fiscale (100 %) des immeubles**

La parole n'est pas demandée.

**Chiffre 6 : Impôt personnel fixe**

La parole n'est pas demandée.

**Chiffre 7 : Droits de mutation, successions et donations**

La parole n'est pas demandée.

**Chiffre 8 : Impôt complémentaire sur les immeubles appartenant aux sociétés et fondations**

La parole n'est pas demandée.

**Chiffre 9 : Impôt sur les loyers**

La parole n'est pas demandée.

**Chiffre 10 : Impôt sur les divertissements**

La parole n'est pas demandée.

**Chiffre 11 : Impôt sur les chiens**

**M. Luc JEANNERET demande la parole :**

Je constate que l'impôt sur les chiens est toujours de CHF 100.-. Vous allez me dire que c'est populiste, mais on baisse un peu les impôts pour les entreprises, on baisse un peu les impôts pour les particuliers, pourquoi est-ce qu'on ne ferait pas aussi un petit geste pour les chiens ? On est à CHF 100.-. Ce serait symbolique mais on pourrait le mettre à CHF 80.- ou CHF 90.-. Je trouve que ce serait bien de montrer que si on baisse les impôts pour les humains, on peut les baisser pour tout le monde.

**La Présidente :**

Voilà un amendement proposé par M. Luc Jeanneret visant à modifier le montant de CHF 100.- à CHF 80.-.

**M. Richard PFISTER demande la parole :**

Je suis très surpris de cet amendement qui vient maintenant en plenum alors qu'en Commission des finances M. Jeanneret n'en a pas dit un mot. Rien que pour cet aspect formel, mais également pour le fait que les nuisances des chiens sont toujours les mêmes, qu'on soit en 2017 ou en 2008, je vous propose de ne pas suivre l'amendement de M. Jeanneret et de maintenir l'impôt à CHF 100.-.

**La Présidente :**

La parole n'est plus demandée. Nous allons donc passer au vote sur cet amendement. Je vous rappelle qu'il s'agit de faire passer l'impôt sur les chiens, par chien, à CHF 80.-.

**L'amendement est refusé à une très large majorité avec quelques voix pour et une abstention.**

**Article 2**

**Chiffre 12 : Taxe sur la vente des boissons alcooliques**

La parole n'est pas demandée.



**Article 3 : Choix du système de perception**

La parole n'est pas demandée.

**Article 4 : Echéances**

La parole n'est pas demandée.

**Article 5 : Paiements – intérêts de retard**

La parole n'est pas demandée.

**Article 6 : Remises d'impôts**

La parole n'est pas demandée.

**Article 7 : Infractions**

La parole n'est pas demandée.

**Article 8 : Soustractions d'impôts**

La parole n'est pas demandée.

**Article 9 : Commission communale de recours**

La parole n'est pas demandée.

**Article 10 : Recours au Tribunal cantonal**

La parole n'est pas demandée.

**Article 11 : Paiement des impôts sur les successions et donations par dation**

La parole n'est pas demandée.

Nous sommes arrivés au terme de l'examen de l'arrêté d'imposition pour l'année 2017. Une conseillère ou un conseiller souhaite-t-il s'exprimer encore sur l'ensemble ? La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, je vais donc soumettre au vote les conclusions du préavis 18-2016.

**Le préavis 18/2016 – Arrêté d'imposition pour l'année 2017 est accepté à l'unanimité moins une abstention.**

**3. Propositions individuelles**

Néant

#### **4. Divers**

##### **4.1 Mme Verena KUONEN demande la parole :**

###### **Adoption du procès-verbal de la séance du 28 septembre**

Mme la Présidente, excusez-moi de vous rendre attentive, mais je crois que nous n'avons pas voté sur l'approbation du procès-verbal. Ou est-ce que je me trompe ?

###### **La Présidente :**

Vous avez raison, Mme Kuonen, nous n'avons pas voté sur l'adoption du procès-verbal mais la parole n'a pas été demandée. J'ai donc considéré que le procès-verbal avait été adopté. Cette réponse vous satisfait-elle Mme Kuonen ?

##### **Mme Verena KUONEN demande la parole :**

Cela me paraît étonnant, mais je l'accepte. Cela me paraît étonnant parce que vous avez posé la question par rapport à l'ordre du jour, mais je ne vais pas en faire toute une histoire, c'est simplement pour que les choses soient faites dans les règles de l'art. C'est tout. Merci beaucoup pour votre réponse, Mme la Présidente.

###### **La Présidente :**

J'avais en tout cas voulu vous soumettre le procès-verbal. Est-ce que j'aurais oublié ? Il me semble que j'avais pensé ne pas le soumettre au vote s'il n'y avait pas de remarque et que le procès-verbal pouvait être considéré comme adopté.

##### **M. Richard PFISTER demande la parole :**

Mme la Présidente, oui, votre démarche a été, à mes yeux, parfaitement correcte. Elle correspond à l'art. 62 al. 1 de notre règlement qui dit que lorsqu'il n'y a pas de remarque faite sur le procès-verbal, il est adopté.

###### **La Présidente :**

Voilà. Merci M. Pfister.

##### **4.2. Mme Annie MUMENTHALER demande la parole :**

###### **Espace muséal La Muette**

Mme la Présidente, je vais avoir deux divers. Voici le premier.

Je demande à M. le Syndic de bien vouloir répondre ce soir à mon mail du 25 octobre qui disait ceci : « Je viens de prendre connaissance du communiqué sur la Muette et j'aimerais avoir une précision : qu'advient-il de la mise à disposition de 100 m2 par les héritiers en cas de décès de ceux-ci ou de vente du bien ? Je pose cette question car j'imagine que nous allons faire des frais pour aménager cet espace et permettre sa visite. D'autre part, pour arriver à cette décision, y a-t-il eu en contrepartie un accord financier entre la Municipalité et les héritiers » ? Merci pour votre réponse, M. le Syndic.

**M. Gil REICHEN, syndic, demande la parole :**

Oui, Mme la Conseillère, c'est tellement mieux en direct que par mail, mais c'est vrai que je n'ai pas eu l'occasion de répondre à votre mail. La question des conditions dans lesquelles sera éventuellement créé l'espace muséal dans la villa de M. Ramuz feront évidemment l'objet d'un préavis qui est en cours de préparation actuellement. Toutes ces questions, y compris ce qui se passerait en cas de disparition des héritiers seront traitées dans le cadre de ce préavis et dans le cadre d'une probable convention qui liera les héritiers avec la Ville de Pully. Aujourd'hui, ce dossier est en préparation chez nous. On a annoncé l'ouverture d'un compte de crédit d'étude pour préparer ce préavis. Cette préparation comprend le développement du projet muséal, le chiffrage, par l'architecte de la famille, de la partie d'aménagement des locaux qui serait à charge de la Ville et, évidemment, tous les aspects formels liés à la création de cet espace seront réglés d'ici là. Ils seront en tous cas précisés dans le préavis, voire réglés d'ici à la mise en œuvre de ce préavis. Ainsi, aujourd'hui, il n'y a pas de document formel existant, il y a une intention des héritiers de mettre à disposition une partie de leur bien pour la Ville, pour en faire un projet muséal. On travaille sur ce projet et on règlera toutes les questions formelles jusqu'à l'adoption – j'espère l'adoption – du projet par le Conseil communal.

**4.3 Mme Annie MUMENTHALER demande la parole :**

**Billet des lecteurs dans 24heures de M. Yassin Nour**

Voici mon deuxième sujet. Mme la Présidente, ceci s'adressant aussi à tous mes collègues.

Le 14 octobre dernier est paru dans le journal 24heures un billet de lecteur rédigé par le président du parti socialiste de Pully, M. Yassin Nour. Celui-ci a cru bon d'attaquer notre collègue, Mme Lena Lio, dans son article. Je trouve cette attitude très maladroite, regrettable et sujette à créer des tensions supplémentaires non productives au sein du Conseil. Pour avoir des débats aussi sereins que possible, je souhaiterais vivement que chaque conseiller, chaque parti, prenne pour valeur de ne pas attaquer via la presse un conseiller communal en particulier. Nous sommes au seuil de la campagne électorale cantonale et il serait bon de commencer celle-ci avec un minimum d'éthique. Ce souhait peut vous paraître utopique, mais l'accepter serait l'assurance de commencer cette législature de manière correcte avec une certaine élégance. Merci pour votre attention et votre réflexion.

**4.4 M. Dimitri SIMOS demande la parole :**

**Espace muséal La Muette**

Cela concerne l'espace muséal Ramuz, également comme Mme Mumenthaler, le groupe des Verts se pose des questions.

Le 25 octobre passé, la Ville de Pully annonçait la création future d'un espace muséal au sein de la Muette, la dernière demeure de l'écrivain Charles-Ferdinand Ramuz, à l'initiative de ses descendants. La Muette, et en particulier l'appartement du 1<sup>er</sup> étage où vécut Ramuz durant les 17 dernières années de sa vie, a été conservé en l'état. Septante ans après son décès, un témoignage inestimable de la vie d'une époque, qui permet aujourd'hui encore de se glisser dans l'intimité de l'écrivain. L'espace muséal

permettra de se plonger sans la vie du célèbre pulliéran en donnant, notamment, la possibilité de visiter le bureau de l'écrivain ainsi que divers autres espaces. Le reste du bâtiment sera transformé en trois espaces locatifs. Ce projet de mise en valeur du patrimoine culturel de Pully est salué par le groupe des Verts qui se réjouit de sa réalisation. Une seule inquiétude réside dans la sauvegarde du reste du patrimoine qui a suscité, ce mardi 1<sup>er</sup> novembre, une interpellation au Grand Conseil, pour connaître les intentions du Conseil d'Etat en cette matière. Les Verts de Pully souhaitent donc poser la question suivante à la Municipalité de Pully : quelles sont les mesures qui seront entreprises pour établir un inventaire du contenu, qu'il soit mobilier ou des objets de l'appartement de Charles-Ferdinand Ramuz et, de quelle manière ce patrimoine sera-t-il sauvegardé et mis en valeur ? Au nom du groupe des Verts de Pully, je vous remercie.

**M. Gil REICHEN, syndic, demande la parole :**

Quelques considérations générales sur cet objet qui a l'air de passionner un certain nombre de gens, tout à coup. C'est bien de s'intéresser à Ramuz, à sa maison. Je constate que cette maison est vide depuis 2012. Il a fallu quatre ans pour se préoccuper de ce qui s'y passait. Enfin, vous me direz : mieux vaut tard que jamais.

J'aimerais quand même rappeler, en préambule, que l'on parle, ici, non pas d'une espèce d'espace public abandonné mais d'une propriété privée dont les propriétaires sont connus. Donc, cela devrait quand même inciter les gens, qui débordent d'idées sur cette propriété, à une certaine retenue. Aujourd'hui, on a des relations étroites avec les héritiers pour essayer de cerner un projet, qui est celui d'un espace muséal, sur une partie de la villa. Il faut savoir que ces propriétaires ont toujours manifesté, non seulement un souci par rapport au patrimoine de leur aïeul, mais aussi par rapport à une volonté de le rendre accessible à un public. Peut-être qu'ils l'ont même manifesté un peu tôt, très tôt, en 2012, au décès de Mme Olivieri, la fille de Ramuz et, jusqu'à aujourd'hui, le seul écho qu'ils ont trouvé par rapport à cette intention de mettre à disposition du public une partie de cette villa, ils l'ont trouvé auprès de la Ville de Pully. Donc, on collabore depuis plusieurs années avec eux, de manière étroite, pour essayer de définir les contours de ce projet qui fera, effectivement, en principe, l'objet d'un préavis à votre Conseil au printemps prochain.

Maintenant, il est vrai aussi que personne ne s'est approché des propriétaires pour leur demander ce qu'il serait possible de réaliser avec eux. Le Canton a affirmé très tôt qu'il s'intéressait au patrimoine culturel de Ramuz, mais en tous cas pas à sa maison. Nous en sommes donc là aujourd'hui. On travaille sur un projet qui nous paraît équilibré en termes d'espace d'accueil et de création d'un projet muséal attractif autour de Ramuz, qui aura pour objectif non pas d'attirer une foule pour voir un vieux canapé poussiéreux, mais d'attirer des gens autour de l'œuvre de Ramuz et de les intéresser à son œuvre, notamment les jeunes générations qui, probablement, à part ce qu'elles auront pu en retirer à l'école, ne sauront même plus qui est Ramuz et ce qu'il a écrit. Donc, le but du projet muséal, c'est cela, à savoir de perpétuer l'œuvre de Ramuz. C'est l'intention des héritiers. Cela étant, il y a des gens qui ont une autre vision des choses, visiblement, qui trouvent qu'il faudrait tout figer et faire visiter tout ça à des foules passionnées de vieux canapés poussiéreux.

J'aimerais quand même relever une chose, sans aborder tout le contexte que je connais un peu, qui a amené tout à coup le communiqué du parti des Verts. Lorsqu'on affirme

que rien n'a bougé depuis 70 ans, que c'est un patrimoine exceptionnel de bénéficier du lieu dans lequel Ramuz a vécu – intact –, c'est quand même assez hallucinant ! Cette maison a été habitée par la fille de Ramuz, par le petit-fils de Ramuz, par l'arrière-petite fille de Ramuz pendant ses études de médecine à Lausanne, et ces gens, depuis 1947 se sont permis, non seulement de passer la poussière mais de changer un peu le mobilier, de déplacer les choses. Donc, dire aujourd'hui qu'on a une vision en l'état de l'espace tel qu'il a été habité par Ramuz, c'est quelque chose de complètement faux, peut-être avec une petite exception, et encore, concernant le bureau de Ramuz. Il est vrai que sa fille a voulu le maintenir à peu près dans l'état de l'époque, à peu près, car même le bureau a été légèrement déplacé, quelques objets aussi, mais l'idée de la fille de Ramuz était de laisser les choses telles quelles.

Voilà où on en est aujourd'hui. Maintenant, par rapport à votre question précise sur ce qu'il en est du mobilier, des objets et des objets de valeur, pratiquement tout ce qui a de la valeur en termes de manuscrits et d'œuvres d'art n'est plus dans la villa de Ramuz pour des raisons évidentes de sécurité. A partir du moment où, en 2012, cette villa était vide, une des premières préoccupations a été de mettre en sécurité ce qui pouvait encore avoir de la valeur dans cette villa. Ces biens ont été répartis entre les Archives cantonales, l'Université de Lausanne et, aujourd'hui, en terme d'inventaire, pour répondre à une autre partie de votre question, un inventaire partiel existe déjà. Il se poursuit, notamment pour du mobilier et autres. Ce travail se fait entre les héritiers et le Service des affaires culturelles du Canton et c'est donc le Canton qui gère la question de cet inventaire, pas la Municipalité. Cependant, tout ce qui a potentiellement une valeur symbolique, patrimoniale, culturelle et autre a été mis à l'abri, dans des lieux sûrs et conditionnés pour cela. Voilà. J'espère que cela vous rassurera et que l'on continuera de parler avec le même enthousiasme du projet muséal qui est en train de se développer sur cet espace.

#### **4.5 Mme Verena KUONEN demande la parole :**

##### **Heure de la séance de présentation du budget**

Au nom de l'Alliance du Centre, je tiens à remercier la Municipalité d'organiser chaque année la séance d'information concernant le budget. Pour y avoir participé depuis de nombreuses années, je sais que cela représente un grand travail et je tiens ici aussi à relever la qualité de cette présentation. Justement, pour permettre à une grande majorité des conseillers de participer à cette présentation, serait-il possible de retarder un peu l'heure ? Au lieu de 18h00, plutôt 18h30 ou 19h00. Merci.

##### **M. Gil REICHEN, syndic, demande la parole :**

J'ai envie de dire que tout est possible. La problématique c'est que des invitations ont été envoyées et mentionnent une heure. Celles et ceux qui ne sont pas là ce soir viendront à 18h00 si l'on repousse à 18h30 ; ils ne comprendront pas. On peut rediffuser une information dans des délais très courts. Je crains un peu la confusion. On peut y réfléchir. Si cette heure est modifiée, il faudra de toute façon faire une communication à l'ensemble du Conseil. Je vous propose que nous y réfléchissions afin de voir comment on pourrait faire pour qu'un maximum de personnes puisse venir à cette séance. On examinera votre suggestion, Mme Kuonen.

#### **4.6. Mme Annie MUMENTHALER demande la parole :**

##### **Espace muséal La Muette**

Je me permets de revenir sur l'objet de la Muette. M. le Syndic s'étonne des questions qu'on lui pose mais, en fin de compte, pourquoi avoir fait un communiqué de presse au mois d'octobre pour un préavis qui sortira au printemps ? Vous auriez très bien pu faire ce communiqué de presse à ce moment-là.

##### **M. Gil REICHEN, syndic, demande la parole :**

Je ne vais peut-être pas trop allonger sur ce sujet ; on aura l'occasion d'en parler. Pourquoi un communiqué de presse maintenant ? Pour tenter de désamorcer ce qui s'est produit, c'est-à-dire un communiqué repris par le parti des Verts, mais on savait que des gens voulaient essayer – passez-moi l'expression – de torpiller le projet, en tous cas en partie en argumentant sur le respect du patrimoine de Ramuz, le fait qu'il faut rester avec des choses complètement figées. Il s'agit d'éléments d'information qui découlent d'une séance de travail qu'on a eue avec des personnes du Canton et les héritiers à la suite de laquelle une personne a cru très bon de diffuser partiellement une information. Celle-ci, du coup, avait neuf chances sur dix d'être diffusée dans la presse un petit peu n'importe comment. On s'est dit qu'on allait anticiper un tout petit peu et donner un point de vue, qui est celui de la Ville, sur cet objet. Résultat des courses, on a vu le communiqué des Verts et un flot de journalistes débarquer dans mon bureau pour me demander ce que j'en pensais. De ce point de vue, le communiqué n'était donc pas inutile.

##### **M. Dimitri SIMOS demande la parole :**

Je ne veux pas épiloguer, mais les Verts de Pully n'ont en tous cas pas l'intention de torpiller le projet d'espace muséal. C'est simplement pour rétablir une quelconque vérité.

#### **4.7. Mme Lena LIO demande la parole :**

##### **Association pour les intérêts et le développement de Pully-Nord**

Le 3 septembre dernier, le vide-grenier de Pully-Nord a connu un succès inégalé. Ce sont près d'une centaine d'exposants qui se sont déclarés très satisfaits de leurs ventes. Plus récemment, la soirée d'Halloween a permis de distribuer gratuitement la soupe à la courge. Les grosses marmites ont été vite épuisées dans une ambiance qui a fait le plus grand bonheur des petits fantômes et des petites sorcières du quartier. Ces manifestations étaient organisées par l'Association pour les intérêts et le développement de Pully-Nord que je préside, avec l'appui des membres de La Mosaïque, mais leur réussite doit aussi beaucoup à la participation de différents services de la Municipalité. Je tiens à lui exprimer ici, au nom de notre association et de notre comité, ma gratitude pour ses efforts. Cela d'autant plus que le soutien de la Municipalité est indispensable pour pouvoir assurer l'animation et la convivialité du quartier uniquement avec des bénévoles. Je souhaite donc vivement pouvoir toujours compter à l'avenir sur le soutien de la Municipalité en faveur de nos actions. Merci.

**La Présidente :**

Y a-t-il d'autres divers ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. Nous sommes donc arrivés au terme de l'ordre du jour.

Il est 20h55 et je vais clore ici la première partie de cette séance en vous remerciant toutes et tous de votre présence et de votre attention.

Comme annoncé, la soirée va se poursuivre avec la présentation du projet Smart City d'observatoire de la mobilité. La Ville de Pully et Swisscom font œuvre de pionniers et ce projet novateur est déjà connu et a reçu un bel écho loin à la ronde puisqu'en mai 2016 la Municipalité nous annonçait sa présentation à Eindhoven, aux Pays-Bas, devant un parterre de 400 personnes, dont la présidence de la Commission Européenne lors de l'assemblée générale du Partenariat européen pour la recherche et l'innovation.

Le Conseil communal de Pully est donc très heureux et curieux d'en apprendre plus, ce soir, sur le nouvel usage des téléphones portables au service de la conception des infrastructures urbaines. Je vais donc laisser la place et j'invite à la tribune M. Marc Zolliker, conseiller municipal, et M. Alexandre Bossard, coordinateur et chef de ce projet Smart City.

La Présidente :

Le secrétaire :

Anne Viredaz Ferrari

Bernard Montavon